

Conservatoire à rayonnement communal Gabriel FAURÉ



Règlement des études

I Présentation du conservatoire et disciplines enseignées.....	page 3
II Eveil et initiation au conservatoire	page 5
III Les Enseignements	
- <u>Musique</u>	page 8
*Cursus Formation Musicale.....	page 9
*Cursus Musique Classique.....	page 13
*Cursus Pratique Vocale.....	page 17
*Cursus Musiques Actuelles /Jazz	page 20
*Pratiques collectives.....	page 26
*Orchestre à l'école.....	page 27
- <u>Danse</u>	page 29
*Cursus Danse.....	page 30
*CHAD.....	page 33
- <u>Art dramatique</u>	page 37
- <u>Arts visuels</u>	page 41
- <u>Arts de la marionnette</u>	page 45
IV Modalités.....	page 49
V Annexes.....	page 53

Le conservatoire à rayonnement communal (CRC) des Mureaux est un établissement classé par l'État.

Son fonctionnement pédagogique, défini par le présent « règlement des études », est placé sous l'autorité du chef d'établissement qui agit dans le respect des orientations ministérielles (Schéma national d'orientation pédagogique 2023 et charte de l'enseignement artistique spécialisé) en lien avec le responsable des études, le conseil d'établissement, le conseil pédagogique et l'ensemble des enseignants. Tous les professeurs du Conservatoire sont diplômés.

L'inscription au conservatoire demande un engagement, une présence régulière. Dans les pratiques collectives, les rôles de chacun entrant en résonance avec celui du/des partenaire(s), l'assiduité est primordiale. Cet engagement doit aussi être une prise de conscience de l'investissement et du travail personnel à fournir.

Le CRC regroupe les spécialités suivantes :

- Enseignement de la musique
- Enseignement de la danse
- Enseignement de l'art dramatique
- Enseignement des arts visuels
- Enseignement des arts de la marionnette

Ces pratiques s'organisent autour de 5 cursus :

- Cursus traditionnel
 - Hors cursus
 - Orchestre à l'école (OAE)
 - Classe à horaire aménagé danse (CHAD)
 - Parcours adaptés
-
- Des classes d'éveil, initiation et découverte instrumentale sont proposées pour les plus jeunes.
 - Des parcours « adultes » sont proposés dans chaque spécialité.
 - Un parcours « adapté » est proposé aux personnes en situation de handicap, sans condition d'âge.
 - Les cursus sont détaillés ci-après.

Les Disciplines :

LA MUSIQUE :

LES VENTS

Trompette
Clarinette
Flûte traversière
Saxophone

LES CORDES

Guitare classique
Violon
Alto
Violoncelle
Harpe

LES CLAVIERS

Piano
Orgue

*Cours d'improvisation
à l'orgue*

MUSIQUES ACTUELLES

Piano Jazz
Batterie
Guitare électrique
Guitare basse
Cours d'improvisation

LES PRATIQUES D'ENSEMBLE

Ateliers Jazz/Rock
Orchestre Jazz
Orchestre
Musique de chambre
Ensemble de classe

LA PRATIQUE VOCALE

Technique vocale
Chant lyrique
Chant variétés
Chorale
Chorale d'enfants

LA DANSE :

Danse Classique

Danse Contemporaine

Danse Modern Jazz

CHAD

Danse Adaptée

Cours d'improvisation et
ateliers de composition

L'ART DRAMATIQUE :

Théâtre

Expression scénique

LES ARTS VISUELS :

Arts plastiques

Dessin, peinture, sculpture

LES ARTS DE LA MARIONNETTE :

Fabrication, techniques d'animation, étude du mouvement, jeu d'acteur et d'improvisation.

L'éveil à la musique (4/5 ans) :

Organisé sur 2 années, à partir de 4 ans, le cours d'éveil musical ne fait pas l'objet d'évaluation. Par des jeux, des exercices collectifs et individualisés, l'enfant est encouragé à développer son potentiel sensitif, créatif, rythmique et auditif.

La découverte instrumentale (6 ans) :

Une « classe découverte », d'une durée d'une année, suit la période d'éveil. Elle ne fait pas l'objet d'évaluation. Elle propose 30 minutes de formation musicale et 30 minutes de sensibilisation pour découvrir 2 à 5 instruments au cours du premier semestre et opter pour la pratique d'un seul lors du second semestre.

L'initiation au chant (11/14 ans) :

Organisée sur 4 années, elle concerne les enfants de 11 à 14 ans. Cette initiation a pour but de préparer les élèves à l'entrer en cycle (à partir de 15 ans), que ce soit en chant lyrique ou en chant variétés.

Cette initiation individuelle est associée à la chorale d'enfants et à la formation musicale.

Le tarif appliqué sera celui des cycles, correspondant à l'âge de l'élève.

L'éveil à la danse et à l'enseignement chorégraphique (4/8 ans) :

Organisé sur 4 années, à partir de 4 ans, les cursus d'éveil et d'initiation ne font pas l'objet d'évaluation. L'objectif est d'acquérir des compétences évolutives nécessaires à la formation d'un danseur, hors esthétique.

L'éveil au théâtre et enseignement de l'art dramatique (7/15 ans) :

Organisé en 2 cycles (éveil/initiation), de 7 à 10 ans pour l'éveil, puis de 11 à 15 ans pour l'initiation, le cursus d'éveil à l'art dramatique ne fait pas l'objet d'évaluation. L'objectif est la découverte de l'espace scénique, de la voix, du corps, de l'échange collectif et du répertoire de l'écriture théâtrale.

Le tarif appliqué sera celui des cycles, correspondant à l'âge de l'élève.

L'éveil et initiation aux arts visuels (4/7 ans) :

Organisé sur 4 années, à partir de 4 ans, le cursus d'éveil aux arts visuels ne fait pas l'objet d'évaluation. L'enfant découvre et apprend les spécificités techniques propres au dessin, à la peinture, aux arts plastiques et au volume. Cet éveil stimule l'imaginaire et éveille le regard.



MUSIQUE

**ENFANT DE 4 / 5 ANS :
EVEIL MUSICAL**

**ENFANT DE 6 ANS :
DECOUVERTE INSTRUMENTALE**

**A PARTIR DE 7 ANS :
DEBUT CYCLE I**

La formation musicale « classique »

La formation musicale est dispensée à l'ensemble des élèves du conservatoire en complément d'une pratique instrumentale, vocale ou d'ensemble. Ces cours sont collectifs et répartis par niveaux.

La formation musicale c'est l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de la grammaire musicale, c'est la maîtrise d'une pulsation régulière, c'est développer son sens de l'écoute, c'est l'acquisition d'une culture musicale et de connaissances en histoire de la musique, d'apprendre grâce au groupe et à la cohésion en encourageant le sens du collectif.

C'est aussi acquérir une autonomie dans sa pratique instrumentale en sachant lire et analyser une partition. Les élèves apportent leur instrument en cours (sur demande du professeur) et apprennent les techniques de lecture et de déchiffrage de façon individuelle ou en groupes.

La formation musicale « musiques actuelles amplifiées » (MAA)

La formation musicale MAA, réservée aux élèves des classes de MAA et de jazz, a pour but d'apporter des connaissances théoriques et techniques complémentaires au cours individuel d'instrument. Elle favorise l'apprentissage des fondamentaux par une mise en pratique directe sous forme d'atelier groupe, "on apprend en jouant". Elle permet aux élèves de gagner en autonomie, d'accéder aux pratiques de l'improvisation et de création.

Contenus:

- Pour les élèves de la classe de batterie, apprentissage et renforcement des rythmes binaires et ternaires via des études (partitions et relevés de morceaux), tirées du répertoire contemporain, en concertation avec le professeur de batterie
- Pour les élèves des classes de guitare, guitare basse et jazz, travail sur l'harmonie (gammes et tonalités, cercle des quintes), travail sur les cadences, harmonisation, mise en pratique des fondamentaux par le biais de relevés du répertoire moderne.

I. LES CURSUS (à partir de 7 ans) :

I.A La formation musicale « classique »

L'organisation des études en 2 cycles est conforme aux recommandations du schéma d'orientation pédagogique.

- **Le cycle I :**

D'une durée de 4 à 5 ans, il a pour objectif d'acquérir des bases du langage musical et de développer chez l'élève une appétence pour la musique.

Diplôme en fin de cycle I : Certificat de fin de cycle

- **Le cycle II :**

D'une durée de 4 à 5 ans, il a pour objectif d'approfondir les acquis du premier cycle, de développer chez l'élève une sensibilité et d'amorcer la construction d'une personnalité musicale.

Diplôme en fin de cycle II : Brevet d'études musicales (BEM)

I.B La formation musicale « MAA » et jazz

Les cours de formation musicale « MAA » et jazz sont répartis en 3 niveaux. La répartition des élèves se fera, en lien avec les professeurs d'instruments, selon le niveau de pratique, les besoins et l'âge de l'élève.

RAPPEL

Pour les élèves en cycles, les cours de formation musicale sont obligatoires et se suivent impérativement dans l'établissement.

II . LES ÉVALUATIONS :

II.A ÉVALUATIONS FORMATION MUSICALE

Épreuves d'examens de formation musicale :

Le contenu des épreuves est placé sous la responsabilité des professeurs, composées par eux-mêmes, au vu des objectifs de chaque cycle, sous l'autorité du chef d'établissement.

Le contenu des épreuves est le même pour chaque niveau.

Les épreuves pour les inter-cycles sont validées en cours par les professeurs.

En fin de cycle, les épreuves écrites sont corrigées par un jury extérieur. Les épreuves orales sont présentées devant un jury extérieur et le chef d'établissement.

Composition du jury :

Le jury est composé de 2 personnes extérieures sur proposition des enseignants et sous l'autorité du chef d'établissement.

Les professeurs de la discipline peuvent être présents à titre consultatif.

Barèmes et mentions pour la formation musicale :

Evaluations écrites :

- Théorie : XX/10
- Dictée(s) de notes : XX/15
- Accords ou intervalles : XX/5
- Dictée(s) de rythmes : XX/10

Evaluations orales :

- Lecture(s) de notes : XX/20
- Lecture(s) rythmiques : XX/20
- Chant préparé : XX/20

Total des notes des évaluations écrites et orales : XX/100

- De 0 à 64 / 100 : pas de passage au niveau supérieur
- De 65 à 79 / 100 : Passage au niveau supérieur sans mention
- De 80 à 89 / 100 : Passage au niveau supérieur mention bien
- De 90 à 94 / 100 : Passage au niveau supérieur mention très bien
- De 95 à 100 / 100 : Passage au niveau supérieur mention très bien avec félicitations

II.B EVALUATIONS FORMATION MUSICALE « MAA » et jazz

Les évaluations intra cycles se déroulent en contrôle continu sous validation du professeur de la discipline.

Les évaluations de fin de cycle de formation musicale MAA et Jazz sont validées par le jury constitué pour les épreuves instrumentales de fin de cycle. Ces évaluations sont composées d'une étude tirée au sort dans une liste de 3 études travaillées dans l'année, et d'un déchiffrage ou de la lecture d'une grille d'accords.

Cursus de la formation musicale

CYCLE	DURÉE Du cycle	ENSEIGNEMENTS Durée hebdomadaire des cours	ÉVALUATION	DIPLÔME en fin de cycle
Éveil 4/5 ans	2 ans	Le cours d'éveil ne fait pas l'objet d'évaluation. 1 heure de jeux et d'exercices permettant aux enfants de développer leur potentiel créatif, rythmique et auditif.		
Classe découverte 6 ans	1 an	La classe découverte ne fait l'objet d'évaluation. <u>1heure de cours dans laquelle :</u> - 30 minutes de formation musicale - 30 minutes de sensibilisation pour découvrir 2 à 5 instruments au cours du 1 ^{er} semestre et opter pour la pratique d'un seul lors du second semestre.		
Cycle I 1^{ère} année 7ans	4 ans	- 1h de formation musicale - Chorale obligatoire	<u>Pour la 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année :</u> - Contrôle continu - Évaluation semestrielle - Évaluation annuelle	Certificat de fin de cycle I Accès au Cycle II
Cycle I 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année		- 1h30 de formation musicale - Chorale obligatoire - Pratique collective souhaitée	<u>Pour les fins de cycle :</u> Idem que intra cycles + examen de fin de cycle I	
Cycle II	4 ans	- 2h de formation musicale - Pratique collective obligatoire	<u>Pour la 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année :</u> - Contrôle continu - Évaluation semestrielle - Évaluation annuelle <u>Pour les fins de cycle :</u> Idem que intra cycles + examen de fin de cycle II	Brevet d'études musicales
Parcours adultes Hors cursus 18 ans	Pour les personnes majeures à leur inscription ou à la fin du cycle en cours quand l'élève devient majeur	- 1h de formation musicale - Pratique collective souhaitée	Le parcours adultes ne fait pas l'objet d'évaluation. - Accessible pour une durée de 3 ans, en fonction des places disponibles. - Renouvelable pour une période de 3 années, en fonction des places disponibles, de l'avis du professeur et décision de la direction. - Après 6 années, le renouvellement se fait par période d'une année scolaire.	

CURSUS D'ENSEIGNEMENT MUSICAL

I. LES CURSUS (à partir de 7 ans) :

L'organisation des études en 3 cycles suit les préconisations du schéma national d'orientation pédagogique 2023.

Pour les élèves en cursus, la formation musicale est nécessaire et obligatoire. Les cours se suivent impérativement dans l'établissement.

- **Le cycle I :**

D'une durée de 3 à 5 ans, il a pour objectif le développement des motivations et de la curiosité des élèves. Des bases musicales sont enseignées en vue de permettre une pratique individuelle et collective. La durée de cours individuel est de 30 mn hebdomadaire.

En ce sens, la chorale est obligatoire et la pratique d'ensemble est encouragée.

Diplôme en fin de cycle I : Certificat de fin de cycle

- **Le cycle II :**

D'une durée de 3 à 5 ans, il a pour objectif l'acquisition d'une méthode de travail personnel en vue d'une pratique individuelle autonome. La durée de cours individuel est de 45 min hebdomadaire. Une pratique collective est obligatoire.

Diplôme en fin de cycle II : Brevet d'études musicales (BEM)

- **Le cycle III :**

D'une durée de 3 à 5 ans, il a pour objectif une pratique plus spécialisée en vue d'une grande maîtrise instrumentale et du développement de la personnalité artistique. La durée de cours individuel est de 1h hebdomadaire.

La pratique d'ensemble est obligatoire.

Diplôme en fin de cycle III : Certificat d'études musicales (CEM)

Le certificat de fin de cycle 1, le BEM et le CEM sont soumis à l'obtention des U.V. (unités de valeur).

II. LES ÉVALUATIONS :

Le cursus musical fait l'objet d'un contrôle continu et d'évaluations permettant d'accéder à des unités de valeurs (U.V.). Les évaluations de fins de cycles se déroulent devant un jury extérieur. Les évaluations de fin de cycle ne sont pas ouvertes au public.

Les U.V. sont décrites page 54. Les épreuves se déroulent par famille d'instruments (vents ; claviers ; cordes frottées ; cordes pincées; MAA ; ...).

Le jury est composé des professeurs du groupe d'instruments concernés et du chef d'établissement.

Pour l'U.V. d'autonomie, l'œuvre imposée est donnée 2 semaines avant l'épreuve et le professeur n'intervient d'aucune manière dans la préparation.

Pour l'U.V. de déchiffrage les professeurs proposeront 4 textes par niveau au chef d'établissement qui en choisira un au moment de l'épreuve.

L'U.V. de musique d'ensemble pourra être validée lors d'auditions, de concerts, de captations vidéo, ... sur décision du chef d'établissement, en relation avec le professeur concerné et dans le sens des pratiques transversales.

Un délai supplémentaire peut être accordé aux élèves porteurs de handicap(s), à la demande du professeur et sur décision du chef d'établissement.

Les fins de cycle font l'objet d'un examen pour l'obtention :

- En fin de cycle I du « Certificat de fin de cycle I », soumis à l'obtention d'U.V., qui permet l'accès au cycle II
- En fin de cycle II du « Brevet d'études musicales », soumis à l'obtention d'U.V., qui permet l'accès en cycle III
- En cycle III du « Certificat d'études musicales », soumis à l'obtention d'U.V.

Procédure des épreuves :

- Préparation du dossier de l'élève par le secrétariat et par les professeurs.
- Composition du jury des évaluations sous l'autorité du chef d'établissement et sur proposition des enseignants.
- Épreuves d'examens de fin de cycle par unités de valeur :
Délibérations des jurys à huis clos sous la présidence du chef d'établissement et le retour d'expériences des professeurs au besoin.
- Rencontre du jury et des candidats pour un échange.

Un procès-verbal est rédigé pour chaque élève à l'issue de l'évaluation, signé par les membres du jury.

Composition du jury :

Les membres des jurys sont proposés par les enseignants, sous couvert du chef d'établissement.

Sous la présidence du chef d'établissement, les jurys sont composés au minimum d'un technicien par spécialité, extérieur au conservatoire au titre de jury, et des professeurs à titre consultatif

Épreuves d'examens de fin de cycle en cursus musical :

Cycle I : pour l'obtention du certificat de fin de cycle I

Validation de l'U.V. d'autonomie en 3^{ème} année pour se présenter à l'épreuve

1 morceau imposé avec accompagnement (sauf pour les instruments à clavier(s), la harpe et la guitare classique)

Cycle II : pour l'obtention du brevet d'études musicales

Validation des 3 U.V. pour se présenter à l'épreuve

1 morceau imposé avec accompagnement (sauf pour les instruments à clavier(s), la harpe et la guitare classique)

1 morceau au choix avec ou sans accompagnement

Cycle III : pour l'obtention du certificat d'études musicales

Validation des 3 U.V. pour se présenter à l'épreuve

1 morceau imposé avec accompagnement (sauf pour les instruments à clavier(s), la harpe et la guitare classique)

1 morceau au choix avec accompagnement, dans une liste de 3 pièces proposées par le professeur.

Les œuvres imposées et la liste des œuvres aux choix seront données aux élèves 8 cours avant la date de l'examen, en tenant compte des vacances scolaires et des jours fériés. Un délai supplémentaire peut être accordé aux élèves porteurs de handicap(s) et sur décision du chef d'établissement.

L'organisation pédagogique des évaluations inter-cycle, fins de cycle et des U.V. est présentée page 54.

Barèmes et mentions :

Pour les cursus musical :

- Pas de passage au niveau supérieur

- Passage au niveau supérieur sans mention
- Passage au niveau supérieur mention bien
- Passage au niveau supérieur mention très bien

Il est possible d'ajouter des félicitations, ainsi que la notion d'unanimité.

Cursus d'enseignement musical

CYCLE	DURÉE Du cycle	ENSEIGNEMENTS Durée hebdomadaire des cours	ÉVALUATION	DIPLÔME en fin de cycle
Éveil 4/5 ans	2 ans	Le cours d'éveil ne fait pas l'objet d'évaluation. 1 heure de jeux et d'exercices permettant aux enfants de développer leur potentiel créatif, rythmique et auditif.		
Classe découverte 6ans	1 an	La classe découverte ne fait l'objet d'évaluation <u>- 1 heure de cours dans laquelle :</u> - 30 minutes de formation musicale - 30 minutes de sensibilisation pour découvrir 2 à 5 instruments au cours du 1 ^{er} semestre et opter pour la pratique d'un seul lors du second semestre.		
Cycle I 1^{ère} année A partir de 7 ans	4 à 5 ans (3 ans si obtention des U.V., avec accord de la direction)	- 1h de formation musicale - 30 minutes de cours individuel - 1h de chorale obligatoire	<u>Pour la 1^{ère} et 2^{ème} année :</u> - Contrôle continu et évaluation de semestre et de fin d'année en formation musicale - Contrôle continu et évaluation de fin d'année en instrument ou chant - Rencontre avec les parents d'élèves à la fin du premier semestre. <u>Pour la 3^{ème} année :</u> Idem que intra cycles + passage de l'U.V. d'autonomie <u>Pour les fins de cycle :</u> Idem que intra cycles + examen de fin de cycle I.	Certificat de fin de cycle I Accès au Cycle II (soumis à l'obtention de l'U.V.)
Cycle I 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année		- 1h30 de formation musicale - 30 minutes de cours individuel - 1h de chorale obligatoire		
Cycle II	4 à 5 ans (3 ans si obtention des U.V., avec accord de la direction)	- 2h de formation musicale - 45 minutes de cours individuel - Pratique collective obligatoire	<u>Pour les inters cycles :</u> - Contrôle continu et évaluation de semestre et de fin d'année en formation musicale - Contrôle continu et évaluation de fin d'année en instrument ou chant - Rencontre avec les parents d'élèves à la fin du premier semestre Passage des U.V. : - 1 ^{ère} année : Autonomie - 2 ^{ème} année : Déchiffrage - 3 ^{ème} année : Musique d'ensemble	Brevet d'études musicales (soumis à l'obtention des U.V.) Accès au Cycle III
Cycle III	4 à 5 ans (3 ans si obtention des U.V., avec accord de la direction)	- 1 heure de cours individuel incluant 10 minutes de déchiffrage - Pratique collective obligatoire	<u>Pour les fins de cycle :</u> Idem que intra cycles + examen de fin de cycle II ou III	Certificat d'études musicales (soumis à l'obtention des U.V.)
Parcours adultes	Pour les personnes majeures à leur inscription ou à la fin du cycle en cours quand l'élève devient majeur	<u>- 30 minutes</u> de cours par activité(s)	Le parcours adultes ne fait pas l'objet d'évaluation.	

La pratique vocale est enseignée au conservatoire en cours individuels et/ou collectifs :

Cours individuels :

- la technique vocale
- le chant lyrique
- le chant variétés

Cours collectifs (cf. page 27) :

- Chorale Adultes
- Chorale Enfants

I. LES CURSUS : (à partir de 15 ans)

L'organisation des études en 3 cycles est conforme aux recommandations du schéma national d'orientation pédagogique 2023.

Pour les élèves en cursus, la formation musicale est nécessaire et obligatoire. Les cours se suivent impérativement dans l'établissement.

- **Le cycle I :**

D'une durée de 3 à 5 ans, il a pour objectif :

- Chant lyrique : découvrir et conscientiser sa voix par le développement de la technique et une approche progressive du répertoire classique. Approche des langues étrangères dans le contexte de la voix chantée.

- Chant variétés : découvrir et conscientiser sa voix par le développement de la technique et apprendre à s'approprier la scène avec un micro.

La durée de cours individuel est de 30 mn hebdomadaire.

La pratique d'ensemble est souhaitée.

Diplôme en fin de cycle I : Certificat de fin de cycle

- **Le cycle II :**

D'une durée de 3 à 5 ans, il a pour objectif :

- Chant lyrique : confirmation des acquis techniques et musicaux, découverte de « l'autre » dans la pratique musicale.

- Chant variétés : s'approprier la scène seul et en groupe.

La durée de cours individuel est de 45 mn hebdomadaire.

La pratique d'ensemble est obligatoire.

Diplôme en fin de cycle II : Brevet d'études musicales (BEM)

- **Le cycle III :**

D'une durée de 3 à 5 ans, il a pour objectif :

- Chant lyrique : l'affirmation de soi, le partage en public des compétences.

- Chant variétés : confirmation des acquis et découverte de l'autre à travers le chant.

La durée de cours individuel est de 1h hebdomadaire.

La pratique d'ensemble est obligatoire.

Diplôme en fin de cycle III : Certificat d'études musicales (CEM)

Le certificat de fin de cycle 1, le BEM et le CEM sont soumis à l'obtention des U.V.

II. LES ÉVALUATIONS :

Les modalités de passage des épreuves et des constitutions de jury sont les mêmes que pour le cursus d'enseignement musical.

Initiation de 11 à 15ans.

Entrée en cursus à partir de 15 ans avec audition préalable du professeur concerné.

Pour les adultes, libre choix d'être en cursus ou en hors cursus.

Épreuves d'examens de fin de cycle en cursus:

Cycle I : 1c3a : UV d'Autonomie

Chant variétés : 1 chant choisi avec le professeur

Chant lyrique : 1 vocalise sans paroles accompagnée au piano

1c4a : Evaluation de fin de cycle

Chant variété : 1 chant imposé appris par cœur

Chant lyrique : 1 vocalise avec ou sans paroles, 1 mélodie française et un air Antique. Le tout sera appris par cœur et accompagné au piano.

Cycle II : 2c1a : UV d'Autonomie

Idem 1c3a

2c2a : UV de déchiffrage

Chant variété : 1 chant déchiffré (soit lu, soit écouté)

Chant lyrique : 1 vocalise avec paroles déchiffrée et accompagnée au piano

2c3a : UV de représentation

Chants variétés et lyrique : 1 représentation scénique en public

2c4a : Evaluation de fin de cycle

Chant variétés : 1 chant imposé + 1 chant au choix de l'élève. Chants appris par cœur

Chant lyrique : un air d'Opéra, une mélodie française, une mélodie étrangère dans la langue d'origine, ainsi qu'un extrait d'Oratorio. Chants accompagnés au piano et appris par cœur.

Cycle III : 3c1a : UV d'Autonomie

Idem 1c3a

3c2a : UV de déchiffrage

Chant variétés : 1 chant déchiffré

Chant lyrique : 1 vocalise avec paroles déchiffrée et accompagnée au piano

3c3a : UV pratique d'ensemble

Chant variétés : 1 représentation scénique

Chant lyrique : 1 représentation scénique. Chant dans une des 3 langues du répertoire de chant lyrique (Français ou Italien ou Allemand), accompagné au piano et appris par cœur.

3c4a : Evaluation de fin de cycle

Chant variété : 1 chant imposé + 1 chant au choix de l'élève

Chant lyrique : un air d'Opéra, une mélodie française et une mélodie en langue étrangère, un extrait d'oratorio et une mélodie des XXème ou XXIème siècles, de styles et de langues différentes.

Cursus de pratique vocale

CYCLE	DURÉE Du cycle	ENSEIGNEMENTS Durée hebdomadaire des cours	ÉVALUATION	DIPLÔME en fin de cycle
Initiation (de 11 à 14 ans)	4 ans	- formation musicale (classique ou rythmique) - 30 minutes de cours individuel - Chorale d'enfants obligatoire	L'initiation au chant ne fait pas l'objet d'évaluation	
Cycle I (à partir de 15 ans)	4 à 5 ans (3 ans si obtention des U.V., avec accord de la direction)	- formation musicale (classique ou rythmique) - 30 minutes de cours individuel - Pratique d'ensemble obligatoire	<u>Pour la 1ère et 2ème année :</u> - Contrôle continu et évaluation de fin d'année - Rencontre avec les parents d'élèves à la fin du premier semestre (semaine banalisée). <u>Pour la 3ème année :</u> Idem que intra cycles + passage de l'U.V. d'autonomie. <u>Pour les fins de cycle :</u> Idem que intra cycles + examen de fin de cycle I.	Certificat de fin de cycle I (soumis à l'obtention de l'U.V.) Accès au Cycle II
Cycle II	4 à 5 ans (3 ans si obtention des U.V., avec accord de la direction)	- formation musicale (classique ou rythmique) - 45 minutes de cours individuel - Pratique d'ensemble obligatoire	<u>Pour les inters cycles :</u> - Contrôle continu et évaluation de fin d'année en instrument - Rencontre avec les parents d'élèves à la fin du premier semestre (semaine banalisée). - Passage des U.V. 1ère année U.V. d'autonomie 2ème année U.V. de déchiffrage 3ème année U.V. de musique s'ensemble	Brevet d'études musicales (soumis à l'obtention des U.V.) Accès au Cycle III
Cycle III	4 à 5 ans (3 ans si obtention des U.V., avec accord de la direction)	- 1h de cours individuel - Pratique d'ensemble obligatoire	<u>Pour les inters cycles :</u> - Contrôle continu et évaluation de fin d'année en instrument. - Rencontre avec les parents d'élèves à la fin du premier semestre (semaine banalisée). - Passage des U.V. 1ère année U.V. d'autonomie 2ème année U.V. de déchiffrage 3ème année U.V. de musique s'ensemble	Certificat d'études musicales (soumis à l'obtention des U.V.)
Parcours hors cursus	Pour les personnes majeures	- 30 minutes de cours individuel - Pratique d'ensemble possible	Le parcours adultes ne fait pas l'objet d'évaluation.	

I. LES CURSUS MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES (MAA) :

Il est de même configuration que le cursus d'enseignement musical classique à quelques exceptions :

Intégration du cycle dès 7 ans (possible dès 6 ans pour la batterie) sans limite d'âge maximum.

Pour les élèves en cursus, la formation musicale est obligatoire soit en FM classique, soit en FM MAA.

Les élèves souhaitant intégrer le cursus non diplômant doivent être titulaires du certificat de fin de cycle I (à défaut, consulter le professeur pour une évaluation de niveau).

- **Le cycle I** :

Mise en place d'un codage (partition, tablature, oralité) permettant de développer les acquis de base sur un répertoire.

Rendre l'élève curieux et l'ouvrir à des styles musicaux variés.

Préparer l'élève au cours de pratique collective du cycle II.

- **Le cycle II** :

L'élève sait jouer en groupe et maîtrise les techniques de bases.

Liberté dans le jeu (improvisation) et développement de l'écoute sur sa pratique et celle des autres.

- **Le cycle III** :

L'élève devient un instrumentiste complet (maîtrise les techniques de l'instrument)

Il est autonome et va vers une improvisation plus aboutie.

Il possède une culture musicale large et choisie.

II. LES CURSUS JAZZ :

II. 1 Piano Jazz

La spécificité du style jazz impose un apprentissage différencié du piano classique. A l'exception des fins de cycles 2 et 3, tous les examens pourront se dérouler au choix en piano solo ou avec accompagnement de basse et de batterie. Chaque cycle est d'une durée de 4 à 5 ans.

- Le cycle I :

Le 1er cycle est consacré aux apprentissages basiques du langage jazz.

3ème année : U.V. Autonomie

Cela consiste à savoir déchiffrer et jouer le thème (simple exposition) d'un standard choisi parmi les plus accessibles. Il s'agit de pouvoir déchiffrer les accords chiffrés à la main gauche qui accompagneront la mélodie jouée à la main droite. Préparation autonome pendant 15 jours.

Fin de Cycle 1

Exécution d'un standard de 32 mesures avec exposition – chorus écrit - ré-exposition et fin.

- Le cycle II :

1ère année : contrôle des II V I Majeurs

Structure harmonique fondamentale à maîtriser pour être capable de gérer une improvisation et un accompagnement. L'élève doit jouer quelques II V I Majeurs, parmi les 12 possibles, avec une ou plusieurs phrases mélodiques apprises ou improvisées à droite.

2ème année : Autonomie

Savoir jouer un standard (structure AABA), formé principalement de II V I Majeurs.

1 grille d'improvisation souhaitée. Préparation autonome pendant 15 jours.

3ème année : Contrôle répertoire

Savoir par cœur au moins 5 standards. L'un d'entre eux, choisi lors de l'examen, sera joué, comprenant 2 grilles de chorus.

Fin de Cycle 2

Exécution de deux standards choix libre en concertation avec l'enseignant comprenant : exposition - chorus (plusieurs grilles) - ré-exposition et fin.

Si possible un standard en trio et l'autre en quartet pour que l'aptitude à l'accompagnement puisse être jugée.

- Le cycle III :

1ère année : contrôle des II V I Mineurs

L'élève doit jouer quelques II V I Mineurs, parmi les 12 possibles, avec plusieurs chorus.

2ème année : Déchiffrage

Déchiffrage d'un standard du répertoire avec chorus sur une grille. Temps de préparation : 30 minutes.

3ème année : Contrôle répertoire

Savoir par cœur au moins 15 standards. Deux d'entre eux, choisis par l'examineur, seront joués.

Plusieurs grilles de chorus sont attendues.

Fin de Cycle 3

Exécution de trois standards avec exposition - chorus des différents instruments - 4/4 - ré-exposition et fin.

Si possible un standard en trio et deux en quartet pour juger de l'aptitude à l'accompagnement dans une petite formation.

II. 2 Saxophone Jazz

A la fin du cycle I, les élèves saxophonistes pourront faire le choix de continuer dans le cursus « classique » ou se diriger vers un parcours Jazz. Chaque cycle a une durée de 4 à 5 ans.

Il se déroulera en 2 cycles :

- Le cycle II :

Il a pour but de familiariser l'élève avec les musiques improvisées et de développer l'oreille et les connaissances harmoniques.

1^{ère} année :

- Apprentissage du langage jazz « traditionnel » (phrasé et codes)
- Pratique du Blues avec l'interprétation de thèmes et d'improvisations

Passage de l'U.V. : déchiffrage

2^{ème} année :

- Travail sur les formules harmoniques courantes et cadences (II – V – I, I – VI – II – V ...)
- Pratique de standards jazz et blues (thèmes et improvisation)
- Développement de l'improvisation tonale

Passage de l'U.V. : improvisation

3^{ème} année :

- Début de relevés de thèmes simples (musique tonale) jazz, blues ou musiques actuelles.
- Pratique de standards sans partition pour les thèmes
- Développement de l'improvisation tonale (approche verticale de l'harmonie et du discours)

Passage de l'U.V. : pratique d'ensemble

Fin de cycle :

- Réalisation de standards jazz « traditionnels » thème et improvisation sans partition
- Relevé de thème demandé (mise en loge)

- Le cycle III :

Il a pour objectif d'approfondir les connaissances du 2^{ème} cycle, de développer la polyvalence dans des styles de musiques familiers avec le jazz et l'improvisation, de rendre l'élève autonome et efficace dans sa pratique et ses choix

1^{ère} année

- Apprentissage du langage jazz plus évolué (bop, tempi rapide, latin...)
- Aborder des styles de musiques actuelles (Soul, Funk, Reggae, Rythm & Blues...)
- Relevés de thèmes demandés

Passage de l'U.V. : Improvisation

2^{ème} année

- Pratique de l'improvisation sur des harmonies plus modernes et exigeantes (tonale et modale)
- Approfondir les connaissances harmoniques
- Relevés de soli simples en musique tonale

Passage de l'U.V. : pratique d'ensemble

3^{ème} année

- Relevés de solos plus complexes
- Monter un répertoire propre à l'élève (Jazz et musiques actuelles)
- Développer l'improvisation et le langage personnel

Passage de l'U.V. : Projet personnel (préparation d'un concert / arrangement / enregistrement / ...) et restitution d'un des relevés effectués durant l'année.

Fin de cycle

- Avoir un réservoir de standards par cœur (10 morceaux) et être capable de les jouer (thèmes et improvisation)
- Savoir réaliser un relevé de thème(s) et solo en autonomie

III. LES ÉVALUATIONS :

Les modalités de passage des épreuves et des constitutions de jury sont les mêmes que pour le cursus d'enseignement musical « classique ».

Épreuves d'évaluations de fin de cycle en cursus musique actuelle amplifiée et Jazz :

Cycle I : pour l'obtention du certificat de fin de cycle I

Réussite de l'U.V. d'autonomie en 3^{ème} année pour se présenter à l'épreuve

Cycle II : pour l'obtention du brevet d'études musicales

Réussite aux 3 U.V. pour se présenter à l'épreuve

Cycle III : pour l'obtention du certificat d'études musicales

Réussite aux 3 U.V. pour se présenter à l'épreuve

Barèmes et mentions :

Pour les cursus musical :

- Pas de passage au niveau supérieur
- Passage au niveau supérieur sans mention
- Passage au niveau supérieur mention bien
- Passage au niveau supérieur mention très bien

Il est possible d'ajouter des félicitations, ainsi que la notion d'unanimité.

Cursus d'enseignement MAA

CYCLE	DURÉE Du cycle	ENSEIGNEMENTS Durée hebdomadaire des cours	ÉVALUATION		DIPLÔME en fin de cycle	
Cycle I 1^{ère} année	4 à 5 ans (3 ans si obtention de U.V., avec accord de la direction)	- formation musicale obligatoire (classique ou rythmique) - 30 minutes de cours individuel - Pratique collective souhaitée	<u>Pour la 1^{ère} et 2^{ème} année :</u> - Contrôle continu et évaluation de fin d'année en instrument - Rencontre avec les parents d'élèves à la fin du premier semestre (semaine banalisée).		Certificat de fin de cycle I (soumis à l'obtention de l'U.V.) Accès au Cycle II	
Cycle I 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année		- formation musicale obligatoire (classique ou rythmique) - 30 minutes de cours individuel - Pratique collective souhaitée	<u>Pour la 3^{ème} année :</u> Idem que intra cycles + passage de l'U.V. d'autonomie. <u>Pour les fins de cycle :</u> Idem que intra cycles + examen de fin de cycle I.			
Cycle II	4 à 5 ans (3 ans si obtention des U.V., avec accord de la direction)	- formation musicale obligatoire (classique ou rythmique) - 45 minutes de cours individuel - Pratique collective obligatoire	<u>Pour les inters cycles :</u> - Contrôle continu et évaluation de fin d'année en instrument - Rencontre avec les parents d'élèves à la fin du premier semestre (semaine banalisée). - Passage des U.V. comme suit :		Brevet d'études musicales (soumis à l'obtention des U.V.) Accès au Cycle III	
			Cycle II 1^{ère} année	Réglage de matériel(s)		
			Cycle II 2^{ème} année	Ecoute/exécution avec mise en loge		
			Cycle II 3^{ème} année	Balance scène		
			Cycle II 4^{ème} année	examen de fin de cycle II.		
Cycle III	4 à 5 ans (3 ans si obtention des U.V., avec accord de la direction)	- 1 heure de cours individuel - Pratique collective obligatoire	<u>Pour les inters cycles :</u> - Contrôle continu et évaluation de fin d'année en instrument. - Rencontre avec les parents d'élèves à la fin du premier semestre (semaine banalisée). - Passage des U.V. comme suit :		Certificat d'études musicales (soumis à l'obtention des U.V.)	
			Cycle III 1^{ère} année	Ecoute/exécution avec mise en loge		
			Cycle III 2^{ème} année	Enregistrement en studio		
			Cycle III 3^{ème} année	Autonomie/impro		
			Cycle III 4^{ème} année	examen de fin de cycle III.		
Parcours adultes	Pour les personnes majeures hors cursus	- 30 minutes de cours	Le parcours adultes ne fait pas l'objet d'évaluation.			

Cursus d'enseignement Piano Jazz/Saxophone Jazz

CYCLE	DURÉE Du cycle	ENSEIGNEMENTS Durée hebdomadaire des cours	ÉVALUATION		DIPLÔME en fin de cycle	
Cycle I 1^{ère} année	4 à 5 ans (3 ans si obtention de U.V., avec accord de la direction)	- formation musicale obligatoire (classique ou rythmique) - 30 minutes de cours individuel - Pratique collective souhaitée	<u>Pour la 1^{ère} et 2^{ème} année :</u> - Contrôle continu et évaluation de fin d'année en instrument - Rencontre avec les parents d'élèves à la fin du premier semestre (semaine banalisée).		Certificat de fin de cycle I (soumis à l'obtention de l'U.V.) Accès au Cycle II	
Cycle I 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année		- formation musicale obligatoire (classique ou rythmique) - 30 minutes de cours individuel - Pratique collective souhaitée	<u>Pour la 3^{ème} année :</u> Idem que intra cycles + passage de l'U.V. d'autonomie. <u>Pour les fins de cycle :</u> Idem que intra cycles + examen de fin de cycle I.			
Cycle II	4 à 5 ans (3 ans si obtention des U.V., avec accord de la direction)	- formation musicale obligatoire (classique ou rythmique) - 45 minutes de cours individuel - Pratique collective obligatoire	<u>Pour les inters cycles :</u> - Contrôle continu et évaluation de fin d'année en instrument - Rencontre avec les parents d'élèves à la fin du premier semestre (semaine banalisée). - Passage des U.V. comme suit :		Brevet d'études musicales (soumis à l'obtention des U.V.) Accès au Cycle III	
				U.V. Piano Jazz		U.V. Saxophone Jazz
			Cycle II 1^{ère} année	Contrôle II V I Majeurs		Déchiffrage
			Cycle II 2^{ème} année	Autonomie		Improvisation
			Cycle II 3^{ème} année	Contrôle répertoire		Pratique d'ensemble
			Cycle II 4^{ème} année	examen de fin de cycle II.		
Cycle III	4 à 5 ans (3 ans si obtention des U.V., avec accord de la direction)	- 1 heure de cours individuel - Pratique collective obligatoire	<u>Pour les inters cycles :</u> - Contrôle continu et évaluation de fin d'année en instrument. - Rencontre avec les parents d'élèves à la fin du premier semestre (semaine banalisée). - Passage des U.V. comme suit :		Certificat d'études musicales (soumis à l'obtention des U.V.)	
				U.V. Piano Jazz		U.V. Saxophone Jazz
			Cycle III 1^{ère} année	Contrôle II V I Mineurs		Improvisation
			Cycle III 2^{ème} année	Déchiffrage		Pratique d'ensemble
			Cycle III 3^{ème} année	Contrôle répertoire		Projet personnel
			Cycle III 4^{ème} année	examen de fin de cycle III.		
Parcours adultes	Pour les personnes majeures hors cursus	- 45 minutes de cours	Le parcours adultes ne fait pas l'objet d'évaluation.			

La pratique collective est une discipline complémentaire et obligatoire dans les apprentissages dès le cycle I.

Elle est intimement liée aux études instrumentales et/ou vocales.

Elle permet :

- L'apprentissage de la double responsabilité, collective (implication dans le groupe) et individuelle (chacun est responsable de sa partie)
- La découverte des familles d'instruments
- Le développement de l'écoute des autres et de l'interaction
- L'approfondissement de la notion d'interprétation
- L'analyse et l'autocritique : savoir entendre ce qui est attendu et développer les moyens de progression
- Développement de l'autonomie en fonction de l'âge et du niveau
- Le partage et le tissage de liens humains forts et enrichissants

L'assiduité aux séances de travail et aux concerts des ensembles ou orchestres proposés par le conservatoire valide la partie consacrée aux pratiques collectives de chaque cycle. L'U.V. « musique d'ensemble » pourra être validée dans ce contexte.

La composition des ensembles est basée sur la cohérence des effectifs et des objectifs. Elle peut être revue chaque année.

Les différentes pratiques collectives :

Pratiques collectives instrumentales :

Les orchestres :

- A cordes
- A vents

Les ensembles de classes :

- Ensemble de violoncelle
- Ensemble de harpe
- Ensemble de guitare
- Ensemble de trompette

Musiques de chambre

Les ateliers de MAA et de Jazz

Pratiques collectives vocales :

Atelier chant variétés

Chorale adultes

Chorale enfants/ados

L'organisation du cursus Orchestre est cadrée en conventionnement avec l'école et en lien avec l'Éducation Nationale et plus particulièrement avec le collège Jules VERNE.

Les objectifs de l'orchestre à l'école :

- Donner l'accès à des collégiens non musiciens, à une pratique artistique par le biais d'un apprentissage instrumental en développant des aptitudes artistiques, approfondir les objectifs de l'enseignement de l'éducation musicale
- Faire une passerelle culturelle entre les quartiers et le CRC en donnant un accès à la pratique musicale au plus grand nombre via le dispositif partenarial. Seuls les droits d'inscriptions sont à régler.
- Développer les liens sociaux par le biais de la pratique collective en travaillant l'écoute, la concentration, la persévérance, le respect des consignes et d'autrui, l'assiduité, la responsabilité, l'esprit d'équipe, la motivation personnelle et de groupe, l'ouverture, le plaisir de partager des objectifs communs et individuels.
- Participer à la vie culturelle du collège, du CRC et de la ville

La classe orchestre se déroule sur temps scolaire (éducation musicale) mais aussi hors temps scolaires (cours d'instruments, pratique collective et concerts, restitutions, auditions).

Les élèves sont recrutés sur la base du volontariat pour une durée de 3 ou 4 ans (de la 6^{ème} à la 3^{ème} ou de la 5^{ème} à la 3^{ème}).

L'enseignement est réparti comme suit :

- Éducation musicale : 1h/semaine au collège avec l'enseignant de pratique musicale du collège
- Pratique instrumentale individuelle ou en petits groupes : 1h/semaine au CRC avec les professeurs du conservatoire
- Pratique collective : 1h/semaine au CRC et sous la direction d'un professeur du Conservatoire

Le cursus Orchestre à l'école ne fait pas l'objet d'évaluations par le CRC. Elles sont à la charge du collège qui rentrera ces évaluations dans le dossier scolaire de chaque élève.



DANSE

**ENFANT DE 4 / 5 ANS :
EVEIL**

**ENFANT DE 6 / 7 ANS :
INITIATION**

**A PARTIR DE 8 ANS :
DEBUT CYCLE I**

I. LES CURSUS (à partir de 8 ans) :

Après les cycles d'éveil et d'initiation, l'élève peut entrer en cycle I.

L'organisation des études en 3 cycles est conforme aux recommandations du schéma national d'orientation pédagogique 2023.

Les premières semaines de cycle 1 sont dédiées à la découverte des différentes techniques enseignées. Après cette période d'approche, l'élève détermine son orientation dans une des disciplines proposées en concertation avec les professeurs et la famille.

Le cycle I, d'une durée de 3 à 5 ans :

Danse classique, contemporaine et jazz : ce cycle est celui de l'apprentissage de la technique dans sa spécificité. La structure corporelle est approfondie, l'expression artistique est développée. L'improvisation et la composition sont abordées

Diplôme en fin de cycle I : Certificat de fin de cycle I

Le cycle II, d'une durée de 3 à 5 ans :

Danse classique, contemporaine et jazz : l'accent est mis sur la prise de conscience de la danse en tant que langage artistique. La technique et l'expression artistique sont approfondies. L'autonomie de l'élève est recherchée.

Diplôme de fin de cycle II : Brevet d'études chorégraphiques

Le cycle III, d'une durée de 3 à 5 ans :

Danse classique, contemporaine et jazz : perfectionnement de la technique, approche de la virtuosité. La culture chorégraphique, le travail de répertoire et le processus de création sont abordés. La danse devient un langage sensible enrichi par l'épanouissement de la personnalité de l'élève.

Diplôme de fin de cycle III : Certificat d'études chorégraphiques

Le cursus chorégraphique fait l'objet d'un contrôle continu et d'une évaluation de fin d'année pour les niveaux intra-cycles. Les évaluations de fin de cycle ainsi que chaque année du 3^{ème} cycle sont présentées devant un jury extérieur.

II. LES ÉVALUATIONS :

Les fins de cycle font l'objet d'un examen pour l'obtention :

Danse :

- En fin de cycle I du « Certificat de fin de cycle I », qui permet l'accès au cycle II
- En fin de cycle II du « Brevet d'études chorégraphiques », qui permet l'accès au cycle III
- En fin de cycle III du « Certificat d'études chorégraphiques »

Procédure des épreuves :

- Préparation du dossier de l'élève par le secrétariat et en concertation avec les professeurs
- Composition du jury d'examen sous l'autorité du chef d'établissement et sur proposition des enseignants.
- Épreuves d'examens de fin de cycle par unités de valeur :
Délibérations des jurys à huis clos sous la présidence du chef d'établissement, puis avec les professeurs.
- Rencontre du jury et des candidats pour un échange.

Un procès-verbal est rédigé à l'issue de chaque évaluation, en accord avec les membres du jury sous l'autorité du président.

Composition du jury :

Les membres des jurys sont proposés par les enseignants, sous couvert du chef d'établissement.

Sous la présidence du chef d'établissement, les jurys sont composés au minimum :

- D'un professeur extérieur à la structure titulaire du Certificat d'Aptitude (CA), 2 professeurs extérieurs titulaires du DE d'enseignant dans une structure similaire au conservatoire des Mureaux. Il est important que le jury soit composé d'un technicien pour chaque type de danse (contemporain ; classique ; modern/jazz).

Épreuves d'examens de fin de cycle en cursus chorégraphique :

Cycle I : pour l'obtention du certificat de fin de cycle I

1 variation imposée

Cycle II : pour l'obtention du brevet d'études chorégraphiques

1 variation imposée (70% de l'évaluation)

1 projet chorégraphique personnel (30% de l'évaluation)

Cycle III : pour l'obtention du certificat d'études chorégraphiques

1 variation imposée (60% de l'évaluation)

1 projet chorégraphique personnel (40% de l'évaluation)

Barèmes et mentions :

Pour les cursus d'enseignement chorégraphique:

- Pas de passage au niveau supérieur
- Passage au niveau supérieur sans mention
- Passage au niveau supérieur mention assez bien
- Passage au niveau supérieur mention bien
- Passage au niveau supérieur mention très bien

Il est possible d'ajouter des félicitations et la notion d'unanimité.

Cursus d'enseignement chorégraphique

CYCLE	DURÉE Du cycle	ENSEIGNEMENTS Durée hebdomadaire des cours	ÉVALUATION	DIPLÔME en fin de cycle
Cycle I A partir de 8 ans	<ul style="list-style-type: none"> 4 à 5 ans 	<ul style="list-style-type: none"> 2 cours techniques d'1 heure 30 dans la discipline principale. A partir de la 3^{ème} année, 1 discipline complémentaire conseillée : 1 cours d'1 heure 30. 	<p><u>Pour les inters cycles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Contrôle continu et évaluation annuelle devant jury interne. Rencontre avec les parents d'élèves à la suite des évaluations ponctuelles. (semaine banalisée). <p><u>Pour les fins de cycle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Contrôle continu Examens de fin de cycle I devant jury extérieur : présentation d'une variation imposée 	Certificat de fin de Cycle I Accès au Cycle II
Cycle II	<ul style="list-style-type: none"> 4 à 5 ans (3 ans avec accord de la direction) 	<ul style="list-style-type: none"> 2 cours techniques d'1 heure 30 + 30 minutes d'atelier ou travail des pointes. 1 discipline complémentaire conseillée : 1h30 hebdomadaire. Stage de composition chorégraphique. 	<p><u>Pour les inters cycles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Contrôle continu et évaluation de fin d'année. Rencontre avec les parents d'élèves suite à l'évaluation annuelle (semaine banalisée). <p><u>Pour les fins de cycle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Contrôle continu Examens de fin de cycle II devant jury extérieur : Présentation d'une variation imposée+ projet chorégraphique personnel 	Brevet d'Etudes Chorégraphiques Accès au Cycle III
Cycle III	<ul style="list-style-type: none"> 4 à 5 ans (3 ans avec accord de la direction) 	<ul style="list-style-type: none"> 2 cours techniques d'1 heure 30 + 30 minutes d'atelier ou travail des pointes. 1 discipline complémentaire conseillée : 1h30 hebdomadaire. Stage de composition chorégraphique. 	<p><u>Pour les inters cycles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Contrôle continu et évaluation de fin d'année. Rencontre avec les parents d'élèves suite à l'évaluation annuelle (semaine banalisée), <p><u>Pour les fins de cycle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Contrôle continu Examens de fin de cycle III devant jury extérieur : Présentation d'une variation imposée +projet chorégraphique personnel 	Certificat d'Etudes Chorégraphiques
Parcours hors cursus	Pour les personnes majeures	2h de cours	Les parcours adultes et danse adaptée ne font pas l'objet d'évaluation.	
Danse adaptée	Pour les personnes en situation de handicap	1h de cours		

DISPOSITIF CHAD

I. LA SENSIBILISATION :

La Classe à Horaires Aménagés Danse se constitue après 6 mois de sensibilisation auprès de toutes les classes de CE1 et de CM2 des Mureaux (soit environ 1200 élèves). Chaque classe de CE1 bénéficie de 3 séances de sensibilisation à la danse et chaque CM2 d'1 séance.

Objectifs : Ouvrir au plus grand nombre l'accès aux pratiques artistiques, repérer les enfants ayant une appétence particulière pour la danse et leur proposer une inscription dans le dispositif CHAD.

II. L'ADMISSION :

Les élèves sont recrutés parmi les candidats scolarisés dans les écoles de la ville des Mureaux.

Un élève peut être accueilli en CHAD à partir du CE2 et à chaque niveau de sa scolarité, sous réserve d'aptitude validée par un certificat médical et d'avoir satisfait à l'entretien de motivation. Un test technique peut être demandé.

La liste des élèves retenus est établie par une commission d'admission en prenant en compte la motivation et à partir d'indicateurs définis par l'ensemble des partenaires sur la base des critères précisés dans la circulaire interministérielle définissant les objectifs et les contenus de l'enseignement de la danse.

Le premier critère de sélection est la motivation de l'élève, sa capacité à vouloir tenir son engagement, à acquérir une certaine autonomie et montrant une volonté de travail. Pas de niveau scolaire ou physique prérequis.

III. LE CURSUS :

La danse contemporaine est la danse principale enseignée pendant les 7 années de formation.

En complément à la danse contemporaine, en référence aux textes officiels et pour répondre à la diversité de profils des enfants, l'apprentissage est organisé par session semestrielle où l'enfant découvrira un autre style de danse. (Danse traditionnelle, jazz, classique, hip hop...)

L'organisation des études en 3 parties crée un parallèle au cursus d'enseignement chorégraphique initialement dispensé au Conservatoire.

Le pré-cycle, d'une durée de 2 ans:

A partir de 8 ans, l'objectif en pré-cycle est d'acquérir des compétences évolutives nécessaires à la formation d'un danseur.

Le cycle I, d'une durée de 2 à 3 ans :

En danse contemporaine, ce cycle est celui de l'apprentissage de la technique dans sa spécificité. La structure corporelle est approfondie, l'expression artistique est développée. L'improvisation et la composition sont abordées.

Diplôme en fin de cycle I : Certificat de fin de cycle I CHAD

Le début de cycle II, d'une durée de 2 ans :

En danse contemporaine: l'accent est mis sur la prise de conscience de la danse en tant que langage artistique. La technique et l'expression artistique sont approfondies. L'autonomie de l'élève est recherchée. Possibilité de basculer sur le 2nd cycle du cursus d'enseignement chorégraphique après la 3^{ème}.

Certificat de fin de cursus CHAD

II. LES ÉVALUATIONS :

Les fins de cycle font l'objet d'un examen pour l'obtention :

- En fin de cycle I du « Certificat de fin de cycle I », qui permet l'accès au cycle II
- En fin de cursus CHAD du « certificat de fin de cursus CHAD », qui permet la passerelle vers la fin de cycle II en cursus d'enseignement chorégraphique.

Procédure des épreuves :

- Préparation du dossier de l'élève par le secrétariat et par les équipes pédagogique du CRC.
- Composition du jury d'examen sous l'autorité du chef d'établissement après proposition des enseignants.
- Épreuves d'examens de fin de cycle par unités de valeur :
Délibérations des jurys à huis clos sous la présidence du chef d'établissement, puis avec les professeurs.
- Rencontre du jury et des candidats pour un échange.

Un procès-verbal est rédigé à l'issue de chaque évaluation, en accord avec les membres du jury, sous l'autorité du président.

Composition du jury :

Les membres des jurys sont proposés par les enseignants, sous couvert du chef d'établissement.

Sous la présidence du chef d'établissement, les jurys sont composés au minimum :

- D'un professeur extérieur à la structure titulaire du CA, 2 professeurs extérieurs titulaires du DE d'enseignant dans une structure similaire au conservatoire des Mureaux. Il est important que le jury soit composé d'un technicien pour chaque type de danse (contemporain ; classique ; modern/jazz).

Épreuves d'examens de fin de cycle en cursus chorégraphique :

Cycle I : pour l'obtention du certificat de fin de cycle I

1 variation imposée en danse contemporaine

1 variation libre dans la discipline découverte présentée en petits groupes

Cycle II : pour l'obtention du certificat de fin de cursus CHAD

1 variation imposée (70% de l'évaluation) en danse contemporaine

1 projet chorégraphique personnel s'inspirant des danses découvertes tout au long du parcours (30% de l'évaluation)

Barèmes et mentions :

- Pas de passage au niveau supérieur
- Passage au niveau supérieur sans mention
- Passage au niveau supérieur mention bien
- Passage au niveau supérieur mention très bien

Il est possible d'ajouter des félicitations et la notion d'unanimité.

Un règlement spécifique aux classes CHAD collège est en annexe, page 54.

Cursus CHAD

CYCLE	Niveaux de classe	DURÉE Du cycle	ENSEIGNEMENTS Durée hebdomadaire des cours	ÉVALUATION	DIPLÔME en fin de cycle
Pré-cycle	CE2 et CM1	2 ans	<ul style="list-style-type: none"> • 1 cours d'1h30 en danse contemporaine, discipline principale • 1 cours d'1h30 de découverte d'une autre discipline qui change tous les 6 mois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle continu en danse contemporaine. 	Accès au Cycle I
Cycle I	CM2, 6 ^{ème} , 5 ^{ème}	2 à 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> • 1 cours d'1h30 en danse contemporaine, discipline principale • 1 cours atelier chorégraphique d'1h30 • 1 cours d'1h30 de découverte d'une autre discipline qui change tous les 6 mois. 	<p><u>Pour les inters cycles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec les parents d'élèves en février pour travailler l'orientation au collège (CM2) • Contrôle continu en danse contemporaine <p><u>Pour les fins de cycle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle continu • Examen de fin de cycle I devant jury extérieur : présentation d'une variation imposée en danse contemporaine+ variation libre dans la discipline découverte présentée en petits groupes • Rencontre avec les parents d'élèves suite à l'évaluation annuelle (semaine banalisée) 	<p>Certificat de fin de cycle I CHAD</p> <p>Accès au Cycle II</p>
Début de cycle II	4 ^{ème} , 3 ^{ème}	2 ans	<ul style="list-style-type: none"> • 1 cours d'1h30 en danse contemporaine, discipline principale • 1 cours atelier chorégraphique d'1h30 • 1 cours d'1h30 de découverte d'une autre discipline qui change tous les 6 mois. 	<p><u>Pour la 4^{ème}:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle continu <p><u>Pour les fins de cursus CHAD, 3^{ème} :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle continu • Examens de cursus CHAD devant jury extérieur : présentation d'une variation imposée + projet chorégraphique personnel • Rencontre avec les parents d'élèves suite à l'évaluation annuelle (semaine banalisée) 	<p>Certificat de fin de cursus CHAD.</p>



ART

DRAMMATIQUE

DE 7 A 10 ANS :

EVEIL

DE 10 A 15 ANS :

INITIATION

A PARTIR DE 15 ANS :

DEBUT CYCLE I

I. LES CURSUS :

L'organisation des études en 3 cycles est conforme aux recommandations du schéma national d'orientation pédagogique 2023.

Les élèves sont répartis par tranches d'âges.

- **Le cycle I**, consacré à l'enseignement des bases, concerne les élèves âgés de 15 à 18 ans sur une durée de 2 années maximum.
- **Le cycle II**, consacré à l'approfondissement des acquis, concerne les élèves âgés de 15 à 18 ans ayant déjà suivi le cycle I.
- **Le cycle III**, concerne les élèves à partir de 18 ans.

Le cursus d'enseignement de l'art dramatique fait l'objet d'évaluations pour entrer en cycle II et III.

L'atelier de pratique amateur à partir de 18 ans ne fait pas l'objet d'évaluations.

Les élèves pourront suivre, en option, les cours de l'enseignement des arts de la marionnette.

II. LES ÉVALUATIONS :

Le cursus d'art dramatique fait l'objet d'évaluations pour entrer en cycle II et III.

Ce projet d'enseignement vise à réaliser une évaluation complète et progressive des compétences théâtrales des participants. Il se fonde sur des notions spécifiques pour établir un état des lieux initial, identifier des axes d'amélioration et stimuler une évolution continue tout au long de l'année.

La méthodologie repose sur une variété d'approches, incluant des exercices pratiques, des performances sur scène, des discussions en groupe et des auto-évaluations basées sur les critères définis. Des évaluations annuelles pour les parcours ÉVEIL, INITIATION et CYCLES, et trimestrielles pour les CYCLES sont planifiées afin de suivre la progression individuelle, de mettre en lumière les points forts et les domaines à améliorer, et de fixer des objectifs pour la période suivante.

Les critères d'évaluation, détaillant des notions comme : la corporalité, la voix, le regard, l'engagement, l'énergie, la présence, la compréhension du texte, la précision et bien d'autres, offrent un cadre pour évaluer les performances théâtrales des participants.

Chaque évaluation annuelle ou trimestrielle propose une analyse détaillée de chaque critère, des commentaires constructifs sur les points forts et les axes d'amélioration, ainsi que des objectifs spécifiques pour la prochaine période d'évaluation.

Ces évaluations sont des outils essentiels pour encourager le développement continu des compétences théâtrales des participants. Son objectif est de favoriser une prise de conscience des progressions.

L'évaluation du cycle 1 d'enseignement d'art dramatique au conservatoire du dernier trimestre devant un Jury :

- Les élèves sont évalués sur leurs performances individuelles ou collectives lors d'une présentation devant un jury, incluant des scènes jouées, des monologues, des improvisations ou des exercices spécifiques liés au travail théâtral.

- Évaluation des compétences techniques : évaluer la diction, la projection vocale, le jeu corporel, l'utilisation de l'espace scénique, la compréhension des textes dramatiques, etc.
- Évaluation de l'analyse et de la compréhension : évaluer la capacité des élèves à analyser des pièces de théâtre, des personnages ou des scènes, à comprendre les intentions de l'auteur et à interpréter les textes de manière créative.
- Évaluation continue : basée sur l'assiduité, le travail continu des étudiants inclut des observations en classe, des exercices pratiques, des devoirs, des projets individuels ou en groupe, des participations actives, etc.
- Entretien individuel : discussion avec chaque élève sur son parcours, sa compréhension du théâtre, ses progrès, ses objectifs et ses motivations.
- Évaluation par des mises en situation : placer les élèves dans des situations de jeu, d'improvisation ou de mise en scène pour évaluer leur capacité à appliquer les connaissances et les compétences acquises.
- Auto-évaluation et réflexion : encourager les étudiants à s'auto-évaluer et à réfléchir sur leur progression via un journal de bord, des retours sur leurs performances, etc.

Il est crucial que l'évaluation se base non seulement sur les compétences techniques, mais également sur la créativité, la compréhension théorique, la capacité à travailler en groupe et l'évolution personnelle des élèves dans le domaine du théâtre. De plus, un retour constructif et des conseils du jury sont essentiels pour aider les étudiants à progresser.

Constitution du jury : Sous la présidence du chef d'établissement, le jury est composé d'un.e professeur.e ou comédien.ne extérieur à l'établissement, et du professeur.

Cursus d'enseignement de l'art dramatique

CYCLE	ÂGE	DURÉE Hebdomadaire des cours	ENSEIGNEMENTS
Éveil	7 - 10 ans	1h30	Découverte de l'espace scénique, de la voix, du corps, de l'échange et du répertoire de l'écriture théâtrale en direction du jeune public.
Initiation	10 - 15 ans	2 h	
Cycle I	À partir de 15 ans	3h	<u>Enseignement des bases :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir-être / savoir-faire - Apprentissage du corps et de la voix dans l'espace - Pratique du jeu théâtral par l'improvisation et l'exploration des répertoires - Acquisition d'une culture générale du théâtre - Rencontre avec d'autres disciplines artistiques
Cycle II	À partir de 17 ans	3h	<u>Approfondissement des acquis :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du travail corporel et vocal - Travail de l'interprétation et de la présence artistique - Approfondissement de la culture théâtrale - Renforcement des acquisitions et maîtrise d'outils pédagogiques (écriture, danse, chant, conte, marionnette, ...)
Cycle III	À partir de 18 ans	3h	<u>Parcours adulte :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise technique vocale et corporelle - Travail et montage des scènes issues du répertoire classique et contemporain - Développement des capacités créatrices et de l'écoute - Découverte de soi - Stages et rencontres avec des professionnels des arts du spectacle
Pratique amateur	À partir de 18 ans	3h	<u>Parcours adulte :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise technique vocale et corporelle - Travail et montage des scènes issues du répertoire classique et contemporain - Développement des capacités créatrices et de l'écoute - Découverte de soi



ARTS VISUELS

**ENFANT DE 4 A 7 ANS :
EVEIL / INITIATION**

**A PARTIR DE 8 ANS :
DEBUT CURSUS**

CURSUS D'ENSEIGNEMENT DES ARTS VISUELS

I. LES CURSUS:

Le cursus d'enseignement des arts visuels est partagé comme suit :

- Le dessin, la peinture, la sculpture
- Les arts plastiques
- Toutes techniques picturales, mosaïque, volume, céramique

Les élèves sont répartis par tranches d'âges :

- De 4 à 7 ans : éveil et initiation
- De 8 à 17 ans : dessin, peinture, sculpture ou les arts plastiques, préparation (book) écoles d'arts supérieures.
- Plus de 18 ans : parcours adultes, les cours dispensés s'adressent aux adultes sans critères d'âges ou de niveaux. Débutants ou confirmés font l'apprentissage des techniques et des savoir-faire.

Les élèves pourront suivre, en option, les cours de l'enseignement des arts de la marionnette.

II. LES ÉVALUATIONS :

Les cursus des arts visuels ne font pas l'objet d'évaluations.

Cursus d'enseignement des arts visuels

CYCLE	ÂGE	DURÉE Hebdomadaire des cours	ENSEIGNEMENTS
Éveil Initiation	De 4 à 7 ans	1h	Les enfants découvrent et apprennent les spécificités techniques propres au dessin, à la peinture et à la sculpture. Cette initiation aux différentes formes d'expressions stimule l'imaginaire et éveille le regard. Projet(s) personnel(s), acquis des connaissances à travers des expositions
Dessin Peinture Sculpture	De 8 à 17 ans	1h30	<ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage des techniques de trait : crayons, pastels, fusains, plumes et encres - Technique de la peinture acrylique ou à l'eau : gouache et aquarelle sur papier, toile et supports divers - Approche de différentes techniques - Recherche et travail des volumes en utilisant différentes techniques (terre, bande plâtrée, ...) - Utilisation de matériaux variés, découpage, modelage - Maîtrise du geste, approche de l'espace - Préparation dossier et book pour les concours et entrée en écoles d'arts supérieures - Projet(s) personnel(s), acquis des connaissances à travers des expositions - Projets transversaux avec les autres départements : décors, affiches, scénographies
Arts plastiques	De 8 à 17 ans	1h30	<ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage de l'observation et de l'imagination - Approche de différentes techniques - Développement du sens créatif - Projet(s) personnel(s), acquis des connaissances à travers des expositions - Projets transversaux avec les autres départements : décors, affiches, scénographies
Parcours adultes	A partir de 18 ans	2h45	<ul style="list-style-type: none"> - Les élèves sont amenés à développer leur créativité et à se familiariser avec l'art de transformer les choses, de jouer avec les matériaux et les idées. À partir des sources d'inspiration multiples, ils pourront créer, construire, associer, dessiner, peindre, modeler, - Cours d'initiation ou de perfectionnement pour acquérir les différentes techniques, un sens créatif avec des matériaux, des supports et des projets multiples et variés. - Les cours dispensés s'adressent aux adultes sans critère d'âge ou de niveaux. - Débutants ou confirmés font l'apprentissage des différentes techniques et des savoir-faire. - Projet(s) personnel(s), acquis des connaissances à travers des expositions. - Projets transversaux avec les autres départements : décors, affiches, scénographies.



ARTS DE LA MARIONNETTE

**A PARTIR DE 9 ANS :
DEBUT CURSUS**

CURSUS D'ENSEIGNEMENT DES ARTS DE LA MARIONNETTE

I. LES CURSUS:

Les cursus d'enseignement des arts de la marionnette sont partagés comme suit :

- Fabrication et manipulation débutant (techniques : marotte, gaine, marionnette portée simplifiée, matériaux bruts)
- Fabrication et manipulation intermédiaire (techniques : marionnette portée, marionnette muppet, marionnette à fils)
- Fabrication et manipulation perfectionnement + initiation à la mise en scène (techniques : marionnette portée complexe, marionnette muppet, marionnette à fils)

Les élèves sont répartis par tranches d'âges.

- **Le cycle I**, consacré à l'enseignement des bases concerne les élèves âgés de 9 à 12 ans.
Fabrication et manipulation débutant (techniques : marotte, gaine, marionnette portée simplifiée, animation de matériaux bruts) avec et sans interprétation de texte.
- **Le cycle II**, consacré à l'approfondissement des acquis concerne les élèves âgés de 13 à 17 ans.
Fabrication et manipulation intermédiaire (techniques : gaine, marionnette portée, animation de matériaux bruts, marionnette muppet, marionnette à fils) avec et sans interprétation de texte.
- **Le cycle III**, dit « parcours adultes », concerne les élèves à partir de 18 ans.
Les cours dispensés s'adressent aux adultes sans critères d'âges ou de niveau.
Néanmoins les élèves qui auront suivi les 2 premiers cycles pourront se perfectionner et aborder la mise en scène propre à la marionnette (techniques : gaine, marionnette portée complexe, animation de matériaux bruts, marionnette muppet, marionnette à fils) avec et sans interprétation de texte.

II. LES ÉVALUATIONS :

Les cursus des arts de la marionnette ne font pas l'objet d'évaluation.

Cursus d'enseignement des arts de la marionnette

CYCLE	ÂGE	DURÉE Hebdomadaire des cours	ENSEIGNEMENTS
Cycle I	De 9 à 12 ans	1h30	<u>Enseignement des bases :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Fabrication niveau débutant (techniques : marotte, gaine, marionnette portée simplifiée, matériaux brut) - Manipulation simple : niveau débutant - Avec ou sans interprétation de texte - Travail de l'imaginaire, et mise en relation avec les arts plastiques, l'art dramatique et la danse (travail du corps)
Cycle II	De 13 à 17 ans	1h30	<u>Approfondissement des acquis :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Fabrication niveau intermédiaire (techniques : marionnette portée, marionnette muppet, marionnettes à fils) - Manipulation niveau intermédiaire - Avec ou sans interprétation de texte
Cycle III	À partir de 18 ans	1h30	<u>Parcours adulte :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Fabrication niveau perfectionnement (techniques : marionnette portée complexe, marionnette muppet, marionnette à fils) - Manipulation niveau perfectionnement - Initiation à la mise en scène

MODALITÉS

I. Inscriptions Conservatoire :

Les **inscriptions** au Conservatoire se déroulent de septembre à novembre sur rendez-vous auprès du secrétariat (Château de Bècheville). La période est annoncée par affichage et distribution de flyers.

Pour les nouveaux inscrits non-débutants dans la pratique, un entretien et un test de niveau précédera l'inscription. Dans le cas où l'élève vient d'un autre établissement un certificat de niveau sera demandé.

Les **réinscriptions** se déroulent de juin à juillet. La période est annoncée par affichage et distribution de flyers. La réservation d'un horaire de cours ne sera prise en compte qu'à la réinscription (réception du dossier complet validé par le secrétariat). Toutefois, il est à noter que le planning des cours reste soumis aux besoins du service et peuvent subir des modifications jusqu'à fin octobre.

I.1 Inscription Orchestre à l'école

L'inscription au dispositif Orchestre à l'école se fait auprès du Collège Jules VERNE. Néanmoins, annuellement, un dossier d'inscription est également à remplir auprès du secrétariat du Conservatoire. Des droits d'inscription devront être acquittés pour cette pratique.

I.2 Inscription CHAD

L'inscription au dispositif Classe à horaires aménagés Danse se fait à l'école Jules FERRY pour les classes du premier degré ou au Collège Jules VERNE pour le second degré.

Néanmoins, un dossier d'inscription est également à remplir chaque année auprès du secrétariat du Conservatoire.

Des droits d'inscriptions devront être acquittés pour cette pratique.

Un certificat médical devra **OBLIGATOIREMENT** être fourni annuellement au Conservatoire pour accéder à ce dispositif.

II. Présence aux évaluations :

La présence des élèves concernés est obligatoire aux jours définis dans le calendrier pédagogique (afficher en fin d'année pour l'année suivante), pour toutes les évaluations et passage d'UV. Une convocation est envoyée environ 15 jours avant les épreuves.

Toutes absences non justifiées entraîneront un redoublement ou le renvoi de l'élève, sur décision du directeur après consultation du conseil pédagogique.

Les demandes de reports seront étudiées uniquement en cas de voyages scolaires, maladie de l'élève ou en cas de décès d'un proche, sur présentation d'un justificatif. Les demandes seront étudiées par le conseil pédagogique et la décision sera prise par le directeur.

Extraits du règlement intérieur :

Article II / MODALITES D'INSCRIPTIONS ET DE REINSCRIPTIONS

Droit d'inscription et frais de scolarité

Les droits d'inscription et les frais de scolarité sont fixés chaque année scolaire par délibération du conseil municipal. Ils sont dus à l'année et non remboursables.

Le non-paiement des droits d'inscription et des frais de scolarité peut entraîner une interdiction d'accès au cours ou de réinscription.

Tout élève qui change d'état civil, de domicile, de coordonnées téléphoniques en cours d'année doit en informer dans les plus brefs délais l'administration du conservatoire.

Article IV / ASSIDUITE ET ABSENCES

Les élèves s'engagent à assister à l'ensemble des cours inscrits dans leur cursus. Toute absence ou empêchement doivent être signalés au secrétariat qui transmettra au professeur. Pour les absences de longue durée (classe verte, stages...), les parents devront en informer le secrétariat par écrit et cela préalablement aux jours d'absences.

Les professeurs consignent les présents, les absents et les excusés dans un planning d'émargement. Au terme de trois absences consécutives non justifiées, l'élève recevra un courrier de demande d'informations. Sans réponse à celui-ci, l'élève sera considéré comme démissionnaire.

II. Salle d'études

La salle ASTAIRE est mise à disposition des élèves afin qu'ils puissent lire ou faire leurs devoirs durant le temps d'attente entre 2 cours. Seuls les élèves devant travailler y ont accès. Ce n'est pas une salle d'attente pour les accompagnants.

Le calme et le silence doivent y être respectés. Tout élève ne respectant pas cette règle se verra refuser l'accès.

Les élèves sont seuls responsables de l'utilisation de cette salle. L'agent d'accueil n'en a pas la responsabilité.

OUTRAGE À UN AGENT PUBLIC

Article 433-5 modifié par la Loi n°2017-258 du 28 février 2017 – art. 25 du Code Pénal

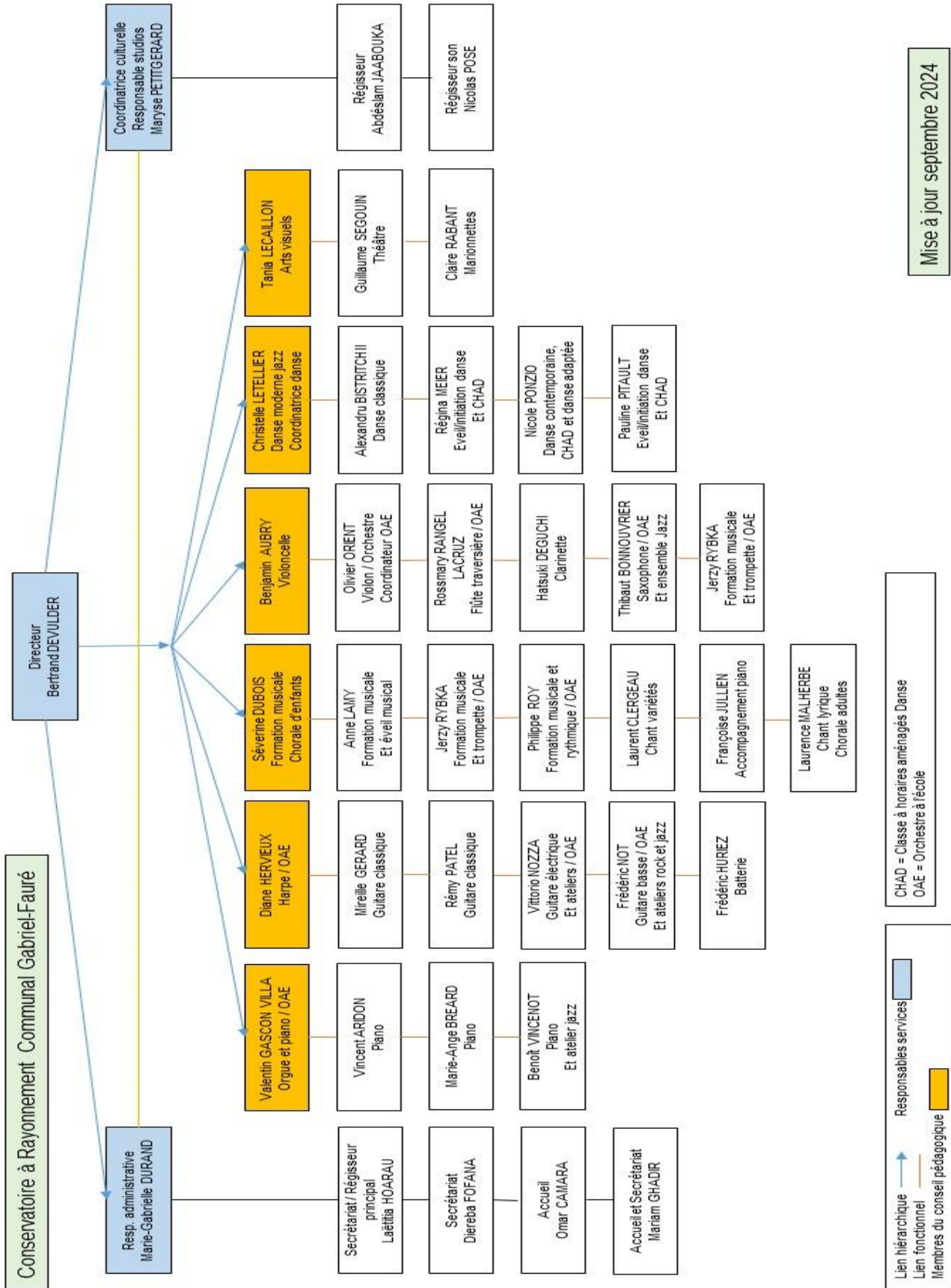
Constituent un outrage puni de 7500 euros d'amende les paroles, gestes ou menaces, les écrits ou images de toute nature non rendus publics ou l'envoi d'objets quelconques adressés à une personne chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa mission, et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont elle est investie. Lorsqu'il est adressé à une personne dépositaire de l'autorité publique, l'outrage est puni d'un an d'emprisonnement et de 1500 euros d'amende. Lorsqu'il est adressé à une personne chargée d'une mission de service public et que les faits ont été commis à l'intérieur d'un établissement scolaire ou éducatif, ou, à l'occasion des entrées ou sorties des élèves, aux abords d'un tel établissement, l'outrage est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende. Lorsqu'il est commis en réunion, l'outrage prévu au premier alinéa est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende, et l'outrage prévu au deuxième alinéa est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende.

Organisation pédagogique

Département musique

		Participation souhaitée		Participation obligatoire			Diplôme
		Auditions Publiques	Cartes blanches Publiques	Évaluations Non Publiques	Passage d'U.V. Non Publiques	Examens Publiques	
Éveil			+				
Classe découverte		+					
Cycle I	1ère année	+	+	+			
	2ème année	+	+	+			
	3ème année	+	+	+	+ U.V. d'autonomie		
	4ème année	+	+			+ Fin de cycle I	+ Certificat de fin de cycle I
Cycle II	1ère année	+	+	+	+ U.V. d'autonomie + U.V. contrôle II V I majeurs (piano jazz) + U.V. de déchiffrage (saxophone jazz) + U.V. réglage de matériel(s) (MAA)		
	2ème année	+	+	+	+ U.V. de déchiffrage + U.V. d'autonomie (piano jazz) + U.V. d'improvisation (saxophone jazz) + U.V. écoute/exécution avec mise en loge (MAA)		
	3ème année	+	+	+	+ U.V. de musique d'ensemble + U.V. contrôle répertoire (piano jazz) + U.V. de pratique d'ensemble (saxophone jazz) + U.V. balance scène (MAA) + U.V. de représentation (pratique vocale)		
	4ème année	+	+			+ Fin de cycle II	+ Brevet d'études musicales
Cycle III	1ère année	+	+	+	+ U.V. d'autonomie + U.V. contrôle II V I mineurs (piano jazz) + U.V. d'improvisation (saxophone jazz) + U.V. écoute/exécution avec mise en loge (MAA)		
	2ème année	+	+	+	+ U.V. de déchiffrage + U.V. de pratique d'ensemble (saxophone jazz) + U.V. enregistrement en studio (MAA)		
	3ème année	+	+	+	+ U.V. de musique d'ensemble + U.V. contrôle répertoire (piano jazz) + U.V. de projet personnel (saxophone jazz) + U.V. autonomie/impro (MAA)		
	4ème année	+	+			+ Fin de cycle III	+ Certificat d'études musicales
Parcours adultes / adapté		+	+				

ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME



ANNEXE 2 :
RÈGLEMENT
CLASSE À HORAIRES AMENAGÉS DANSE
CHAD
COLLEGE JULES FERRY
LES MUREAUX

La CHAD aux Mureaux est une formation en danse contemporaine :

- de 7 ans à partir de la classe de CE2
- de 4 ans, à partir de la 6ème.



Organisation – horaires

Au collège, 3 cours d'1h30 sont proposés, dont :

- 1h30 de danse technique contemporaine
- 1h30 d'atelier improvisation, composition et culture chorégraphique
- 1h30 autre danse - tous les 6 mois, les élèves découvrent une autre esthétique, par exemple, classique, hip-hop, claquettes, tango, africaine, modern jazz, etc...

Les objectifs sont l'ouverture sur la diversité culturelle, l'autonomie et la créativité de l'élève. L'apprentissage de la danse comme un art scénique. Pour développer leur œil critique, les élèves assisteront à un spectacle ainsi qu'à des sorties de résidences de compagnies professionnelles travaillant au Centre de la Danse Pierre DOUSSAINT.

Les élèves participeront à une porte ouverte en février ainsi qu'au spectacle au COSEC ou au Pique-nique Dansé (Parc de l'Oseraie) au mois de juin.

L'évaluation

En cours d'année les élèves sont régulièrement évalués en cours par les professeurs de danse, individuellement ou en groupe. La note obtenue apparaît dans le livret scolaire ainsi qu'une appréciation.

En 5ème année, les élèves passent une évaluation devant un jury extérieur, afin d'obtenir leur certificat de fin de cycle 1, en référence au Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la Danse.

En fin de 3ème, ils passeront une évaluation de fin de parcours CHAD devant jury extérieur afin d'obtenir le certificat de fin de cursus CHAD attestant la réussite de leur parcours.

Chaque année, autour des vacances de la Toussaint, l'élève peut être reçu pour faire le point sur son engagement et son comportement, avec l'équipe pédagogique du Collège, du Conservatoire, ainsi que ses parents sur demande de l'équipe pédagogique, de la famille ou de l'élève.

Tenue de danse

- Tee-shirt ou justaucorps. Éventuellement, petit pull en début de cours. Pas de sweat à capuche.
- Legging ou jogging
- Cheveux attachés de manière à pouvoir poser la tête au sol
- Pieds nus pour la danse contemporaine. D'autres demandes peuvent être formulées par les professeurs selon les techniques abordées.
- Pas de bijoux, montres, téléphone
- Les élèves se changent dans le vestiaire commun et respectent l'hygiène et la propreté des lieux qui les accueillent.

Comment apprendre la danse ?

Les élèves travaillent en autonomie et en silence.

Dès l'entrée dans la salle de danse, le silence se fait. L'élève prend place dans l'espace et commence à s'étirer, se masser ou se relaxer. Il se met doucement et de façon autonome en état de danser en attendant que le professeur soit prêt à ouvrir le cours.

L'élève s'investit, soit en copiant le professeur, soit en cherchant de lui-même selon la consigne. Il continue jusqu'à la nouvelle consigne.

D'un exercice ou d'une danse à l'autre, les propositions s'enchaînent et se complexifient. Il n'y a pas de pause, mais différents tonus corporels permettant de se régénérer tout en travaillant. Il est impératif de ne pas couper le fil conducteur du cours.

D'une proposition en découle une autre. En fonction des réponses corporelles de l'élève, les corrections s'organisent et le professeur cherche divers chemins pour se faire comprendre. Il faut cependant du temps pour apprivoiser son corps et saisir les différents enjeux du geste dansé. La répétition est un élément essentiel de l'apprentissage.

Le travail en petits groupes permet l'observation. Observer est également un apprentissage. L'élève fera ses remarques lorsqu'il sera invité à s'exprimer.

La relation professeur/élève est une expérience mutuelle, un aller-retour, plus l'élève s'investit, plus le professeur peut l'aider à se corriger et à améliorer ses idées, plus la leçon devient créative.

Cette qualité de travail nécessite de la concentration. La danse développe l'intelligence du corps et de l'esprit, la sensibilité, les nuances, le partage avec ses partenaires que sont l'espace, le temps, et ses camarades.

Le professeur clôture le cours par un salut dansé ou par un rituel qu'il proposera.

Ainsi nous attendons de l'élève, de façon intransigeante, qu'il respecte les règles énoncées liées à :

- La tenue de danse et coiffure
- L'écoute / la concentration
- Le silence
- L'investissement physique
- Le respect du cadre, de ses professeurs, du lieu

L'élève doit appliquer au Centre de la Danse et en cours de danse les règlements intérieurs :

- du Collège Jules VERNE
- du Conservatoire à Rayonnement Communal Gabriel Fauré
- du Centre de la Danse Pierre DOUSSAINT.

Contenu pédagogique

Danse contemporaine :

La danse contemporaine a été choisie comme discipline principale pour les raisons suivantes :

- **l'enseignement de sa technique** offre au corps tous les possibles d'élasticité, de transformation et de renforcement, elle offre un potentiel physique à large spectre qui peut être utile pour toutes les danses, par exemple : assouplissement, placement, axe, centre, renforcement musculaire, mobilité de la colonne vertébrale dans toutes les orientations, relation au poids, tension-relâchement, travail au sol.
- **l'enseignement au travers d'ateliers de recherche** offre une autre approche de la technique : improvisation, expérimentation du mouvement à partir d'une consigne. Permettre à l'élève de trouver son propre chemin et prendre conscience de ses sensations, des possibilités de son corps, travail sur l'imaginaire, travail en petits groupes, respiration commune hors des comptes mesurés, placement les uns par rapport aux autres, écoute, reproduction, réponse, décalages, travail à deux contact, poids, guide-guidé. La liste est longue.
- **composition**, apprendre à l'élève à utiliser le matériel technique et sensible pour l'agencer : seul, à deux, à plusieurs, dans l'espace, en silence ou en musique. Apprendre le rapport avec la musique, avec, contre ou en complément, tous les styles de musique sont proposés, ouverture culturelle, découverte d'œuvres et de sons nouveaux.

Il s'agit d'une pédagogie fine et subtile qui demande beaucoup de travail et de temps à l'élève, surtout beaucoup d'investissement personnel. Elle ne demande pas à l'élève d'être doué physiquement, tous les niveaux sont possibles, mais elle demande à être concentré, à l'écoute, elle va chercher l'implication physique et imaginaire de l'élève. L'élève doit en avoir envie et trouver son plaisir.

Les danses de découverte :

Tous les 6 mois, les élèves découvrent une autre esthétique, par exemple, classique, hip-hop, claquettes, tango, africaine, modern jazz, etc...

Les intervenants extérieurs sont des artistes pédagogues confirmés.

Les élèves peuvent rencontrer dans leur parcours 1 à 3 fois le même type de danse, ce qui leur permet d'approfondir cette technique. Le but est d'ouvrir les élèves à des cultures et traditions chorégraphiques différentes, d'appréhender d'autres enjeux physiques.

Compétences :

Grâce à ces deux axes - formation approfondie de la danse contemporaine et découverte de la diversité de la danse - les élèves acquièrent une dextérité d'adaptation remarquable et développent leurs goûts artistiques.

- Capacité de reproduire dans des techniques différentes et reconnaître les spécificités de chaque danse
- Capacité d'utiliser et organiser les différents paramètres de la danse : nuances de vitesse, changement d'énergie / qualités de corps, tonicités diverses / organisation chorégraphique dans l'espace / interprétation, intention du geste / développement de sa personnalité
- Approfondissement de la connaissance de soi, le respect des autres, l'observation, la compréhension sensible, la capacité de se corriger, travail en autonomie
- Développement de l'élève-créateur, potentiel porteur de projet

Remarque

Au-delà de la motricité pure, la danse réveille le sensible, elle est un art. Pour les observateurs non-initiés, il n'est pas facile de voir la difficulté de maîtrise demandée à l'élève: synchronisation, mémorisation, écoute des camarades, placement dans l'espace et dans le temps, passer d'une danse écrite à une danse improvisée, etc...

La performance n'est pas directement visible. Tout l'art de la danse est de ne pas montrer la difficulté, la performance se situe ailleurs. Mais lorsque l'on éduque son regard, la performance est bien réelle.

